

Présente

8^{ème}
ÉDITION

Les Portes **DU CUIR**

les rencontres de la filière cuir

24-25-26 SEPT 2021

Salle des Congrès - Avenue du Châtelard

SAINT-JUNIEN (87)

Expositions
Démonstrations
Ateliers
Vente

/ Restauration sur place 

Plein tarif : 5 € / 12-18 ans : 3 € / Gratuit : - 12 ans

  
resocuir.fr



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

I. 8^{ème} édition Les Portes du Cuir : 24, 25 et 26 Septembre 2021



A. *L'ADN des Portes du Cuir*

Le Cluster ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine organise les 24, 25 et 26 Septembre 2021 à Saint-Junien, en Haute-Vienne, la 8^{ème} édition des Portes du Cuir. Durant 3 jours, l'ensemble des acteurs et services à destination de la filière cuir se donnent rendez-vous dans la capitale de la ganterie française, haut lieu de l'industrie du cuir et du luxe.

La mise en lumière de la filière cuir est un enjeu majeur pour l'avenir de nos entreprises, des savoir-faire dans nos territoires. L'ensemble des acteurs de la filière, de l'élevage et de la transformation des peaux en cuir, à la création d'innombrables produits de luxe ou de grande consommation, se réunissent dans la cité gantière.

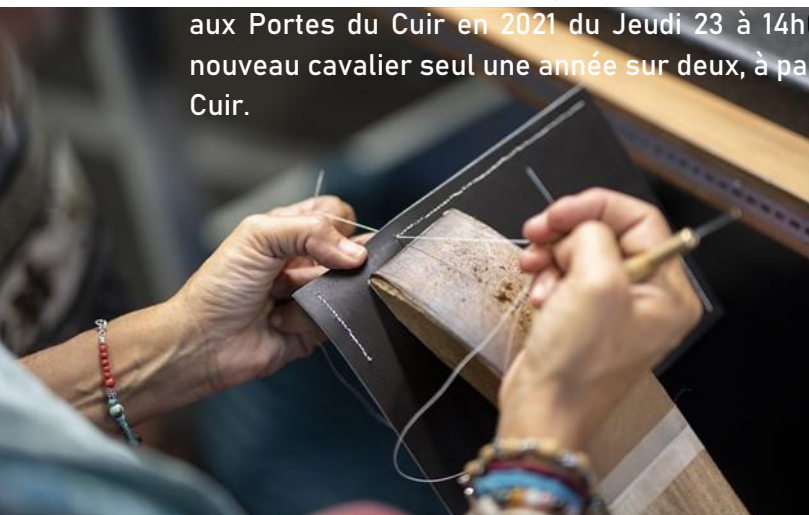
Le Salon permet non seulement de favoriser les rencontres entre pairs afin de développer leur réseau, d'encourager leur développement économique et d'amener à l'implantation d'entreprises sur le territoire. Mais également, il sensibilise la population locale à la richesse du patrimoine industriel de la région et suscite, dans le meilleur des cas, des vocations. La vente sera également au rendez-vous ! Professionnels, déployez votre gamme !

Plus de 5000 visiteurs, professionnels de la filière, scolaires, étudiants, grand public, amateurs d'objets d'art sont attendus sur les 3 jours du Salon. Une attention particulière est portée chaque année par les organisateurs sur une organisation toujours plus économe en ressources et en matières afin de limiter l'impact environnemental de l'événement.

Avec le concours d'une agence de presse, la campagne de communication révélera les innovations, savoir-faire et réflexions des professionnels, en amont du Salon, durant les 3 jours puis, post-événement.

Les exposants sont la vitrine même du Salon. En effet, les dossiers de candidature sont soigneusement examinés par le Comité de Sélection selon des critères de qualité et d'esthétisme définis au préalable.

Depuis 2019, Les Portes du Cuir ont lieu tous les deux ans et s'ancrent désormais à Saint-Junien dans l'intervalle de la nouvelle journée professionnelle du Cluster, ResoTECH. Dans le contexte sanitaire particulier, ResoTECH initialement prévu en 2020 est rattachée aux Portes du Cuir en 2021 du Jeudi 23 à 14h00 au Vendredi 24 à 12h00, avant de faire à nouveau cavalier seul une année sur deux, à partir de 2022, en alternance avec les Portes du Cuir.



B. Le Salon en quelques chiffres

La 7^{ème} édition en quelques chiffres

- 5500 visiteurs
- 60 exposants
- 250 scolaires le vendredi
- 170 participants aux 20 ateliers d'initiation
- Des expositions, plus de 50 bénévoles, un partenariat pour un éco-salon avec la SYED 87, une bourse aux chutes de cuir ...

Une expérience de 7 éditions au service de ...

- La mise en réseau entre les professionnels
- La promotion des savoir-faire des métiers du cuir au grand public

C. Communication et relation presse

Retour sur la campagne de communication de la 7^{ème} édition

- 1 spot radio
- 9 journalistes présents
- 3 passages TV
- 1 conférence de presse
- 19 interviews dont 3 en radio
- 1 plateau radio
- 1 heure de direct
- 68 articles
- 1 dossier de presse et 1 communiqué de presse

Les outils utilisés pour le plan de communication :

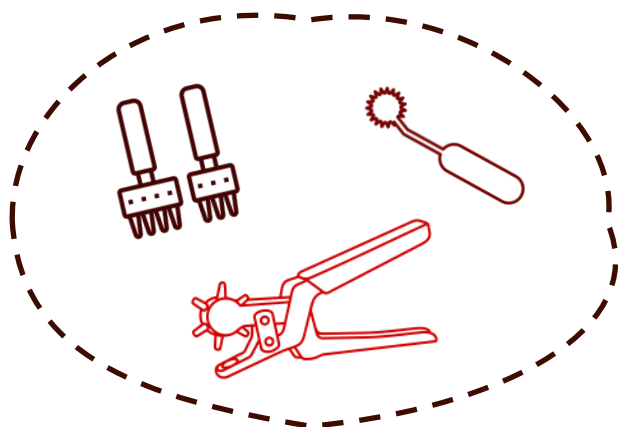
Accompagnement par une Agence de Relation Presse avec un carnet d'adresses de journalistes locaux, régionaux et nationaux mais aussi spécifiques métiers pour la création d'articles et autres publications.

Une page dédiée au Salon et à ses exposants sur notre site internet relayée dans nos réseaux d'entreprises et par nos partenaires.

Une identité visuelle et des supports de communication spécifiques avec le listing des exposants.

Référencement sur internet avec un hashtag spécifique #Lesportesducuir.

Relais des actualités du Salon et des exposants sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn.



D. La mise en œuvre de la 8^{ème} édition

DATES ET HORAIRES	LA MISE EN ŒUVRE
Lundi 1 ^{er} Mars	Lancement de l'appel à candidature exposant
Dimanche 18 Avril	Clôture des inscriptions exposants
Lundi 19 Avril au Mardi 4 Mai	Examen et sélection des exposants par le Comité de Sélection
Mercredi 5 Mai	Notification par mail par les organisateurs des exposants sélectionnés, du choix de l'emplacement et de la configuration du stand
Mercredi 22 Septembre	Montage de 9h00 à 18h30 (un doodle sera proposé afin d'optimiser l'installation)
Jeudi 23 Septembre	Montage de 8h00 à 12h00 (un doodle sera proposé afin d'optimiser l'installation) En raison de la tenue de ResoTECH les installations exposants ne pourront se faire après 12h00.
Vendredi 24 Septembre	Exposition de 12h00 à 19h00 Inauguration du Salon de 12h00 à 14h00
Samedi 25 Septembre	Exposition de 10h00 à 19h00
Dimanche 26 Septembre	Exposition de 10h00 à 18h00

Lieu et Parking exposant :

Salle des Congrès, Avenue du Châtelard, 87200 SAINT-JUNIEN

Parking exposant : Esplanade du Châtelard, Avenue du Châtelard, 87200 SAINT-JUNIEN

Comment venir :

En train : Rendez-vous sur Voyages-sncf.fr

En covoiturage : Rendez-vous sur Blablacar.fr et trouvez des solutions de covoiturages !

En voiture

- 🚗 De Paris : prendre l'A20
- 🚗 De Bordeaux : prendre la N10
- 🚗 De Limoges : suivre la RN 141

Hébergement :

Rendez-vous sur [Booking.com](https://www.booking.com) pour réserver votre hébergement ou lisez le [Guide de l'hébergement](#) de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

Tarifs des entrées visiteurs :

Tarif adulte : 5 € l'entrée valable 1 jour.

Le billet comprend l'accès aux ateliers d'initiation sur réservation (ouverture des inscriptions à partir de Mars, atelier non dispensé aux moins de 14 ans).

Tarif jeune : 3 € l'entrée valable 1 jour pour les enfants de 12 à 18 ans.

Le billet comprend l'accès aux ateliers d'initiation sur réservation (ouverture des inscriptions à partir de Mars, atelier non dispensé aux moins de 14 ans).

Entrée gratuite : pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, et moins de 12 ans !

Vendredi 24 Septembre : entrée gratuite pour les groupes scolaires et étudiants de 14h00 à 18h00.



II. Dossier de candidature exposant - les Portes du Cuir

A renvoyer les pages 6 et 7 avant le Dimanche 18 Avril à l'adresse :
ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine - 15 rue Albert Bonneau - 24800 THIVIERS
ou par mail à lea.tomezyk@resocuir.fr avec les pièces demandées.

COORDONNÉES ET STATUT

Raison sociale : _____
Enseigne commerciale : _____
Nom et Prénom du représentant : _____
Adresse postale : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Marques commercialisées : _____
Statut juridique : _____
N° SIRET : _____
N° TVA Intra : _____
Site internet : _____
Nom et Prénom du représentant technique sur place : _____
Téléphone : _____

Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle à joindre avec le dossier d'inscription.

PRESENTATION DE VOTRE TRAVAIL

Intitulé de votre activité :

Joignez un minimum de 4 photos haute-définition de vos réalisations ainsi que votre logo (uniquement par mail à lea.tomezyk@resocuir.fr)

Thématique :

- | | |
|---|--|
| ☐ Formation | ☐ Vente, maintenance de matériel, outillage |
| ☐ Exposition-vente | ☐ Restauration d'objets d'art |
| ☐ Processus de transformation du cuir | ☐ Découpe, teinture, préparation des peaux |
| ☐ Promotion des métiers du cuir | ☐ Tannerie, mégisserie |
| ☐ Collecte et négoce de cuirs et peaux | ☐ Elevage, Abattage |

Accepteriez-vous de faire des démonstrations ? ☐ Oui ☐ Non

Démonstrations prévues : _____

STAND EQUIPÉ

1 branchement électrique 220 V
Cloisons (panneaux mélaminé bois),
structure aluminium
Rail de 2 spots de 100W
1 enseigne
1 badge exposant

1 programme du Salon
1 dépliant des restaurateurs du Salon
1 questionnaire de satisfaction
1 table
2 chaises

Avez-vous besoin d'un branchement en 380 V ? ☐ Oui ☐ Non

CHOIX DU STAND ET OPTIONS

L'aménagement des structures existantes à Saint-Junien est tel qu'il n'y aura que très peu d'angles extérieurs disponibles. La demande d'angle n'est donc pas garantie. Merci de compléter votre souhait de stand et d'options et de calculer le montant TTC total :

CATEGORIES DE STANDS ET OPTIONS	QUANTITE	PU HT ADHERENT RESOCUIR	PU HT NON-ADHERENT RESOCUIR	TOTAL HT
1 Stand 2x3		168,00 €	240,00 €	
1 Stand 3x3		252,00 €	360,00 €	
1 Angle extérieur		100,00 €	100,00 €	
1 Carnet de 10 invitations		Gratuit		
1 Affiche 21 x 60 cm (maximum 3)		Gratuit		
1 Table		Gratuit		
1 Chaise		Gratuit		
1 Carnet de 10 invitations supplémentaires		30,00 €		
		TOTAL HT		
		TVA 20%		
		TOTAL TTC		

Autres remarques, besoins (électrique, logistique) : _____

Merci de cocher les cases ci-dessous :

- ☐ *J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la page 8 à la page 10 et en accepte les conditions.*
- ☐ *Je retourne signées les pages 6 et 7, avec les éléments demandés : attestation d'assurance, les photos et le logo, le chèque d'acompte de 50% du total TTC par chèque à l'ordre de ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine, au plus tard le Dimanche 18 Avril. Le chèque ne sera débité qu'après la sélection des candidatures. Le paiement total du solde devra intervenir au plus tard 3 semaines avant le Salon soit, le Mercredi 1er Septembre. Attention, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.*

Fait à : _____ Signature : _____

Le : _____

Une question ? Contactez-nous !

Léa TOMEZYK – Chargée de Communication : 07 69 59 27 76 – lea.tomezyk@resocuir.fr

III. Règlement des Portes du Cuir 2021

1. Généralités

§1.1 Le présent règlement s'applique au salon Les Portes du Cuir ayant lieu à Saint-Junien (87), les 24, 25 et 26 Septembre 2021, et couvre la période du montage au démontage soit du 23 Septembre 7h00 au 27 Septembre 19h00.

§1.2 La manifestation Les Portes du Cuir est organisée par l'association ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine dont l'adresse administrative est située au 15 rue Albert Bonneau, 24800 THIVIERS.

§1.3 En signant le présent règlement, les exposants s'engagent à respecter toutes les prescriptions de participation. Ils s'engagent par ailleurs à respecter les réglementations en vigueur, notamment la législation du travail.

§1.4 L'association ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'effectuer des modifications au présent règlement en cas d'apparition de circonstances particulières ou nouvelles.

§1.5 Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant.

§1.6 Les exposants doivent respecter le lieu, la durée, les heures de montage et de démontage du salon, et doivent se conformer aux prix des entrées et des stands, aux critères de sélection des produits exposés, et à la date de clôture des inscriptions fixés par l'organisateur.

2. Conditions de participation

§2.1 Peuvent participer aux Portes du cuir tout professionnel lié à la filière du cuir, disposant d'un numéro de SIRET.

§2.2 Les personnes souhaitant participer au salon doivent envoyer un dossier de demande d'inscription à l'organisateur, accompagné des pièces requises dans le délai indiqué. La sélection des exposants se fera par le comité de sélection. Tout dossier nous parvenant après le Dimanche 18 Avril ou incomplet, ne pourra être retenu.

§2.3 L'exposant doit faire connaître à l'organisateur tout changement susceptible d'entraîner un réexamen de son dossier.

§2.4 L'organisateur se réserve le droit de rejeter, à titre provisoire ou définitif, toute demande d'inscription qui ne satisferait pas aux conditions requises. Peuvent constituer des motifs de rejet : un dossier de demande d'inscription incomplet, le défaut de versement de l'acompte ou du règlement final, la non-adéquation du demandeur, de ses produits ou services, avec l'esprit de la manifestation, le redressement judiciaire de l'exposant, son état avéré de cessation de paiement, le risque d'une atteinte par sa présence ou ses produits aux intérêts protégés des consommateurs et de la jeunesse, et plus généralement à l'ordre public, à la tranquillité des autres exposants, à la sécurité et à l'agrément des visiteurs.

§ 2.5 Dans la sélection des candidats, l'organisateur s'attachera à privilégier une offre produits renouvelée. Pour cette huitième édition, l'effort pour les exposants ayant plus de 4 participations devra être focalisée sur le renouveau de leurs créations. Parmi les critères de sélection, le comité s'attachera plus particulièrement à : une offre de produits renouvelés, la qualité et la finition des pièces, l'Adhésion annuelle à ResoCUIR à jour pour les exposants Adhérents.

3. Frais de participation

§3.1 Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un acompte de 50% du montant total TTC à l'ordre de ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine. Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'une fois la notification d'inscription adressée à l'exposant retenu par mail. Les 50 % restant devront être réglés 3 semaines avant le Salon soit le Mercredi 1^{er} Septembre 2021, au plus tard.

§ 3.2 Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'en cas de validation de la demande de participation par le comité de sélection. Si le candidat est refusé, le comité de sélection n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le chèque sous 15 jours.

4. Conditions d'annulation

§ 4.1 L'exposant a le droit d'annuler sa participation sans justification. Il devra en informer l'organisateur en adressant un courrier RAR au siège de l'association ou par mail avec accusé de réception. Si l'exposant souhaite

annuler sa participation : du 5 Mai au 31 Juillet l'acompte de 50% du total versé reste dû, après le 31 Juillet le paiement du stand est réputé dû dans sa totalité.

§ 4.2 L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation s'il constate un nombre insuffisant d'inscrits. L'exposant inscrit se voit alors rembourser ses frais de participation. L'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle.

§ 4.3 Dans le cas où les autorités sanitaires décident soit d'un confinement ou de restrictions rendant impossibles la tenue de la manifestation, ces décisions ne pourraient en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur ResoCUIR. Dans le cas d'une annulation annoncée jusqu'au 31 août, le remboursement sera intégral. Pour une annulation à compter du 1er septembre, ResoCUIR se réserve le droit de conserver un montant forfaitaire de 50€ TTC par stand.

5. Répartition des stands

§ 5.1 La répartition des stands est réalisée par l'organisateur en tenant compte autant que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs produits et la taille des stands et des aménagements possibles.

§ 5.2 Le choix de l'emplacement et la configuration des stands est définitif après la notification d'acceptation par les organisateurs.

§ 5.3 L'organisateur se réserve le droit de modifier la répartition des stands, s'il le juge utile pour l'aménagement général du salon. Toute modification effectuée par l'organisateur, générant une diminution de surface, entraînera un remboursement de la différence du prix du stand s'il y a lieu.

§ 5.4 L'inscription ne donne aucun droit à un emplacement déterminé.

§ 5.5 Une fois installé, l'exposant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour une quelconque non-conformité aux conditions confirmées dans la notification des organisateurs.

§ 5.6 La présence de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée du salon.

§ 5.7 Dans le cas où l'exposant ne se présenterait pas le jour de l'installation des stands ou le 1^{er} jour d'ouverture du salon, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser cet emplacement. Aucun remboursement ne sera effectué.

6. Utilisation des stands

§ 6.1 L'occupation des stands ne doit en aucun cas détériorer le matériel et les cloisons fournis par l'organisateur.

§ 6.2 L'aménagement des stands réalisé par les exposants ne doit en aucun cas nuire à la sécurité du public ou des autres exposants. Il doit s'accorder avec la visibilité des stands voisins. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de démonter cette décoration.

§ 6.3 Les exposants sont tenus de ne pas intervenir sur les structures d'état (sols, murs, plafonds, luminaires, spots, prises, etc.). Toute remise en état après une détérioration leur serait facturée.

§ 6.4 L'exposant s'engage à exposer des pièces conformes à ceux pour lesquels il a été admis.

§ 6.5 Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du salon.

§ 6.6 Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

§ 6.7 Les exposants s'engagent à maintenir leur stand propre et à ne pas obstruer les allées.

§ 6.8 L'évacuation des stands, articles et décorations particulières, ainsi que les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration, devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisateur. Passés ces délais, les objets seront transportés dans un garde-meuble, aux frais et au risque de l'exposant responsable.

§ 6.9 Les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration devront être impérativement jetés dans les poubelles de tri prévues à cet effet.

§ 6.10 Les exposants devront laisser le matériel, décors et emplacement mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations seront évaluées par les services techniques de l'organisateur et mis à la charge des exposants responsables.

§ 6.11 Les exposants ne souscrivant pas au forfait éclairage devront amener du matériel électrique aux normes et de 80W maximum.

§ 6.12 Il est fermement interdit de percer les cloisons ou d'utiliser du scotch. Les exposants devront amener des chainettes et crochets pour tout accrochage. Les tissus accrochés doivent être tendus. Toute détérioration fera l'objet d'un constat et de l'acquittement de dommages par l'exposant.

§ 6.13 Un état des lieux de l'emplacement sera effectué par les organisateurs à l'issue du salon. Le non-respect des règles énoncées sera susceptible de donner lieu à une facturation.

7. Gardiennage

§ 7.1 Une surveillance active de nuit sera effectuée par une société de gardiennage. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol commis, causé par un tiers ou par un autre exposant.

§ 7.2 Les exposants s'engagent à prendre une photo d'ensemble de leur stand chaque soir à la fermeture du salon et avant l'intervention des gardiens de nuit. Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand 15 minutes avant l'ouverture du salon chaque jour.

§ 7.3 Dans le cas où un service de garde des stands serait fourni par les bénévoles afin de soulager les exposants sur leur stand pendant la pause déjeuner, la limite de « gardiennage » ne dépassera pas 30 minutes. Au-delà de ce délai, le bénévole pourra quitter le stand et le laisser sans surveillance.

8. Assurance

§ 8.1 Les exposants sont tenus de souscrire à une assurance multirisque exposition et responsabilité civile. L'organisateur est tenu de souscrire à une assurance générale des lieux.

§ 8.2 L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation, le montage et le démontage.

9. Utilisation des images

§ 9.1 L'exposant donne à l'organisateur, par l'utilisation tacite du présent règlement, l'autorisation d'utiliser son image, celles de son dossier de demande d'inscription, celles de son exposition ou de sa production et communiquera le ou les crédits photos. L'exposant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser dans sa communication les photographies prises lors du salon, pour lesquels il garantit avoir tout pouvoir et capacité à cet effet, dans les différents supports de promotion de la manifestation, auprès des médias, ainsi que sur le site internet resocuir.fr.

Les présentes conditions du règlement doivent être approuvées en page 7.

IV. Bulletin d'adhésion ResoCUIR 2021

Dans sa mission de fédérer, promouvoir et développer les entreprises de la filière cuir en Nouvelle-Aquitaine, ResoCUIR a fait le choix de proposer aux exposants des Portes du Cuir, des tarifs privilégiant ses Adhérents.

Adhérer à ResoCUIR est une opportunité de développer son réseau, créer des synergies sous forme de projets, de mutualisation de moyens, de constitution de réseaux entre les entreprises, les artisans, et partenaires membres ainsi que de favoriser des actions collectives ou individuelles. Toutes les informations sur resocuir.fr

[>>Télécharger le Bulletin d'Adhésion](#)

Grille des montants des cotisations ResoCUIR - 2021



BULLETIN ADHESION 2021

Tarif unique antennes Animation et FECNA	Base HT	Montant TTC	Montant TTC
COLLEGE 1 : entreprises			
Montant Chiffre d'Affaires N-1			
■ < 50 K€ / en création	150	180	
■ 50 à 500 K€	250	300	
■ 500 K€ à 1 M€	450	540	
■ 1 M€ à 5 M€	750	900	
■ 5 M€ à 10 M€	1 100	1320	
■ 10 à 30 M€	1 500	1800	
■ > 30 M€	2 100	2520	
COLLEGE 2 : artisans et artisans Métiers d'Art			
Forfait	150	180	
COLLEGE 3 : organismes de recherche, innovation, formation			
Formule adhésion	1 500	1800	
COLLEGE 4 : partenaires socio-économiques :			
Formule adhésion	1 500	1800	
COLLEGE 5 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale			
■ < 1 000 habitants	500		
■ de 1 000 à 2 500 habitants	1 000		
■ de 2 500 à 5 000 habitants	2 000		
■ de 5 000 à 15 000 habitants	5 000		
■ de 15 000 à 50 000 habitants	7 500		
■ > 50 000 habitants	10 000		
	TOTAL A PAYER		